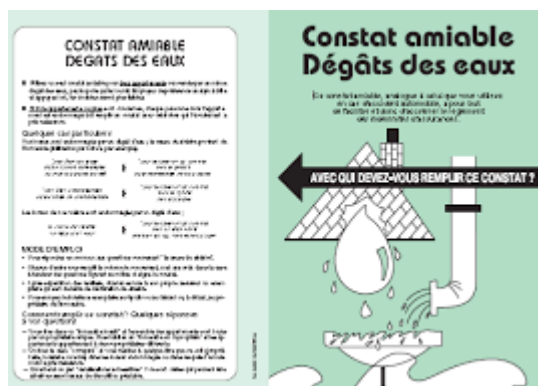


NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

Le Dégât Des Eaux (DDE) et comment le gérer



Que faire en cas de DDE ?

Explications avec un cas concret :

Par exemple: une humidité a endommagé les peintures de votre studette : en haut de la fenêtre du séjour, sur le mur de la salle d'eau, etc... C'est un Dégât des Eaux (DDE)

Il n'y a pas de fuite visible . Vous appelez un plombier , appellons-le l'entreprise Martin.

Il diagnostique un défaut du joint d'étanchéité et fait un devis de réparation de la cause du DDE.

S'il vous a fait une facture de "recherche de fuite" cette facture est remboursable par votre assurance.

Si vous donnez votre accord sur le devis, la sté MARTIN répare la cause de la "fuite".(le montant est à votre charge).

Vous envoyez la photocopie de la facture de réparation à votre assurance, en demandant la R.E.N. (Réparation en Nature") des DDE (Dégâts Des Eaux) ,

grattage, enduit, ponçage, peinture etc... . La R.E.N. est faite par l'entreprise de l'assurance aux frais de l'assurance.

L'expérience montre que cette solution est plus pratique, moins contraignante, que l'autre solution : celle de chercher vous-même une entreprise de peinture qui vous fait un devis : l'assurance vous envoie son expert qui valide. L'assurance vous envoie un chèque sur lequel vous gagnez ou non de l'argent, quand vous payez l'entreprise. Mais vous avez eu tous les ennuis "d'entrepreneur" : rendez-vous, courriers, appels téléphoniques etc...